



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°567) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES CHOPIN, DEBUSSY, LASKINE, LISZT, SCHUBERT, BEETHOVEN, LADRETTE, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, LOUDIERES, BERLIOZ ET L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION « RML », A TITRE PAYANT

**DÉCISION N° AU-19-097
EN DATE DU 11 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Rencontres Musicales en Lorraine » (RML) représentée par son Directeur, Monsieur Hugues LECLERE, domiciliée 7/11 rue Saint-Lambert – 54000 Nancy d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 17 au 19 et du 24 au 26 janvier, du 31 janvier au 2 février, du 7 au 9 février, du 23 février au 2 mars, du 20 au 27 avril et du 24 août au 31 août 2019. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9 h à 13 h, en salles Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz, Loudières et Berlioz de 14 h à 20 h, dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, du 26 février au 2 mars (en version théâtre), du 20 au 26 avril (en version théâtre et uniquement jusqu'à 18 h le 25 avril), du 24 août au 31 août 2019 (en version auditorium) de 9 h à 20 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Rencontres Musicales en Lorraine » (RML) représentée par son Directeur, Monsieur Hugues LECLERE, domiciliée 7/11 rue Saint-Lambert – 54000 Nancy, une convention de location de salles, pour un montant de 3 680,50 € TTC (trois mille six cent quatre-vingt euros et cinquante centimes) pour les frais de location et un montant de 1 586,30 € TTC (mille cinq cent quatre-vingt-six euros et trente centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 17 au 19 et du 24 au 26 janvier, du 31 janvier au 2 février, du 7 au 9 février, du 23 février au 2 mars, du 20 au 27 avril et du 24 août au 31 août 2019. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9 h à 13 h, en salles Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz, Loudières et Berlioz de 14 h à 20 h, dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, du 26 février au 2 mars (en version théâtre), du 20

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190311-lmc1H6067H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/03/2019 Date de Publication : 11/03/2019

au 26 avril (en version théâtre et uniquement jusqu'à 18 h le 25 avril), du 24 août au 31 août 2019 de 9 h à 20 h (en version auditorium) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190311-lmc1H6067H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/03/2019
Date de Publication : 11/03/2019